

Paris, le mardi 29 juillet 2003

Circulaire : Pas de référence

Émetteur : Mathieu Dewerse 01.45.38.81.13 : mdewerse@ucanss.fr - Céline Benrais 01.45.38.81.87 : cbenrais@ucanss.fr

Objet : FORMATION NATIONALE « TECHNICIEN D'AGENCE COMPTABLE »

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,
Madame, Monsieur l'Agent Comptable,

L'Ucanss et le réseau des Centres Régionaux de Formation Professionnelle (Crfp) mettent actuellement en place une formation diplômante intitulée « Technicien d'Agence Comptable » ou TAC.

Développé dans un souci d'opérationnalité, ce dispositif de perfectionnement est destiné aux personnels qui, au sein de l'agence comptable, ont en charge l'écriture des opérations comptables.

Les objectifs de la formation, définis en partenariat avec les branches, sont les suivants :

- Renforcer les compétences du technicien comptable dans ses missions de base,
- Accompagner les changements du cadre d'action des agences comptables,
- Favoriser l'ouverture du technicien sur son environnement professionnel.

1. Présentation générale

La formation est composée d'un tronc commun interbranche (10 jours) et d'une partie spécifique à chaque branche (de 8 à 10 jours selon la branche).

Le tronc commun est composé des 4 modules suivants :

- module 1 : environnement institutionnel
- module 2 : principes de comptabilité générale et analytique
- module 3 : cadre d'action et missions de l'agence comptable
- module 4 : opérations complexes de comptabilité appliquée aux organismes de Sécurité Sociale

La partie spécifique à chaque branche traitera notamment des thèmes suivants : la trésorerie, le contrôle interne, les gestions techniques, le système d'information comptable de la branche.

D'autres thèmes comptables pourront être abordés selon les spécificités de chaque branche.

Vous retrouverez la répartition des thèmes dans les différents modules de la formation en annexe n°1.

2. Modularité

La formation TAC est modulaire, elle permet au stagiaire de suivre le parcours le plus adapté à ses besoins. Pour ce faire, elle est articulée en 4 unités de valeur, dont certaines sont optionnelles dans l'obtention du diplôme.

La définition du parcours de chaque stagiaire se fait par un positionnement préalable à l'entrée en formation. Il s'effectue au moyen d'un questionnaire envoyé par le Crfp lors des demandes d'inscription.

En fonction de sa formation initiale et de son parcours professionnel, le stagiaire peut être dispensé des unités de valeur 1 et 2 du tronc commun. Les conditions en sont les suivantes :

- pour l'unité de valeur n°1, avoir suivi le dispositif Accessit,
- pour l'unité de valeur n°2, être titulaire d'un diplôme de type BTS ou au-delà, dans les domaines de la comptabilité, de la gestion, ou de la paie.

Les stagiaires ne visant pas l'obtention du diplôme pourront également, selon leur besoin spécifique, suivre l'un ou l'autre des modules de la formation TAC.

Un schéma d'ensemble du dispositif, présentant la répartition des différents modules au sein des unités de valeur, est joint en annexe n°2.

3. Mise en œuvre

Afin de s'assurer de la complète adéquation de la formation avec les besoins des organismes, la mise en oeuvre de TAC se fait en plusieurs étapes. Une session test est programmée dès le **1er octobre 2003** dans les Crfp cités ci-après. Elle concerne uniquement le tronc commun du dispositif. Chaque centre accueillera un groupe de 8 à 15 personnes.

Afin de s'assurer de la bonne adéquation de la session avec les objectifs initiaux de « Technicien d'Agence Comptable », une évaluation spécifique sera réalisée.

Cette expérimentation sera réalisée par les centres suivants :

CRFP de Dijon (centre pivot pour la plateforme Nord-Est)

CRAFEP de Lyon

CRFP de Nantes (centre pivot pour la plateforme Ouest)

CRFP de Rouen

CRFP de Toulouse (centre pivot pour la plateforme Grand Sud)

SFR de Paris (centre pivot pour la plateforme Ile de France)

Vous trouverez en annexe n°3 la liste des référents de la formation dans chacun des Crfp.

4. Validation et diplôme

La validation des unités de valeur du tronc commun et de l'unité de valeur spécifique à la branche permet l'obtention d'un diplôme national de technicien.

Les épreuves de validation ont lieu dans les Crfp réalisant la formation, lors d'une journée spécifique fixée au niveau national. Elles entrent dans le cadre défini par le règlement général des actions de formation nationales.

5. Déploiement

Le déploiement de la formation aura lieu en 2004. Il intégrera tronc commun et spécificités de branche, permettant aux stagiaires de la session test d'obtenir le diplôme institutionnel.

Pour connaître les modalités administratives et d'inscription, ainsi que les calendriers, vous pouvez dès à présent prendre contact avec l'un des centres mentionnés.

Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

ANNEXE N°1
TECHNICIEN D'AGENCE COMPTABLE / THÈMES PRINCIPAUX

TRONC COMMUN (10 jours)

Module 1 « Environnement institutionnel » (3 jours)

De la protection sociale aux organismes de base
Le service public de la Sécurité Sociale
L'organisation administrative des caisses
La relation client-fournisseur

Module 2 « Principes comptables » (2 jours)

Principes de comptabilité générale
Principes de comptabilité analytique

Module 3 « Cadre d'action et missions de l'agence comptable » (3 jours)

Cadre réglementaire des agences comptables
Les conséquences de l'organisation Sécurité Sociale sur l'activité comptable
Les circuits financiers et la trésorerie

Module 4 « Les opérations complexes de la comptabilité appliquée aux Organismes de la Sécurité Sociale » (2 jours)

Ecritures relatives aux opérations d'inventaire
Ecritures relatives à la paie

SPÉCIFICITÉS DE BRANCHE (de 8 à 10 jours)

Thèmes abordés :

La trésorerie
Le contrôle interne
Les gestions techniques
Le système d'information comptable de la branche

D'autres thèmes comptables pourront être abordés, selon les spécificités de chaque branche. Les contenus et l'organisation définitive de cette partie seront disponibles prochainement.

ANNEXE N°2

TECHNICIEN D'AGENCE COMPTABLE / PARCOURS DU STAGIAIRE

ETAPES	INTITULÉ	DURÉE	UNITÉS DE VALEUR
TRONC COMMUN	Module 1 Environnement institutionnel	3 jours	UV 1 (optionnelle)
	Module 2 Principes comptables	2 jours	UV 2 (optionnelle)
	Module 3 Cadre d'action et missions de l'agence comptable	3 jours	UV 3 (obligatoire)
	Module 4 Les opérations complexes de la comptabilité appliquée aux Organismes de Sécurité Sociale	2 jours	
EXAMEN	Validation du tronc commun	1 journée	
SPECIFICITES DE BRANCHE	Option Famille, Maladie, Recouvrement ou Retraite	De 8 à 10 jours	UV 4 (obligatoire)
EXAMEN	Validation de la partie spécifique à la branche	1 journée	
DIPLÔME DE TECHNICIEN D'AGENCE COMPTABLE			

**ANNEXE N°3
TECHNICIEN D'AGENCE COMPTABLE / REFERENTS EN CRFP**

CRFP	ADRESSE	REFERENT	TELEPHONE	E MAIL
CRFP de Dijon	7, rue de la Redoute ZAE Cap Nord 21044 Dijon cedex	Marie-Claude FORNARO	03 80 70 51 99	mcfornaro@axnet.fr
CRAFEP de Lyon	47, rue de l'Egalité 69120 Vaulx-en-Velin	Sylvain COULAUD	04 78 79 46 79	s.coulaud@crafep.fr
CRFP de Nantes	Impasse Emile Cossé 44000 Nantes	Jean-Marc GICQUEAU	02 51 25 50	jmgicqueau.crf@wanadoo.fr
CRFP de Rouen	61, rue Pierre Renaudel 76100 Rouen	Sébastien DUPIN	02 32 81 82 00	sebastien.dupin@cnfp.fr
CRFP de Toulouse	14, place Saint Etienne 31000 Toulouse	Arnaud COLIN	05 62 26 92 50 04 67 12 27 63	arnaud-colin@wanadoo.fr
SFR de Paris	17-19, place de l'Argonne 75019 Paris	Bruno VAILLANT	01 40 05 39 72	bruno-vaillant@cpam-cergyponoise.cnamts.fr

Souhaitant que cette formation réponde au mieux à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, Madame, Monsieur l'Agent Comptable, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Yves Dellery
Directeur